

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 mai 2020 à 19h30, tenue sur une plate-forme téléphonique à cause du COVID-19.

SON PRÉSENT

M. le maire
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun
Clément Gauthier
Jeannot Marquis
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous
Josée Marquis
Johanne Thibault

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean-Roland Lebrun ouvre la séance 19h30.

RÉSOLUTION #2020-54

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Adoption du règlement 2020-01-Les taxes portent intérêt, à raison de 12% par an-avis de motion afin de modifier le taux d'intérêt;
- 7) Réouverture des contrats pour centre de tri-amendement (remettre ce point après la réunion des maires);
- 8) Comité de suivi politique familiale et des aînés;
- 9) Offre de service-Taxes à la consommation (850\$);
- 10) Achat de 16 tonnes d'asphalte froide;
- 11) Dépôt des états financiers 2019 (remettre ce point après la pandémie);
- 12) Cueillette de deux matières résiduelles pour la propriété de Monsieur Savard et Monsieur Bellavance à facturer à Sainte-Félicité;
- 13) Frais de déneigement pour Monsieur Bellavance et Monsieur Savard 477.36\$/chaque;
- 14) Ramasse de gros rebuts;
- 15) Transfert du fonds de carrière 6 988\$ pour entretien des infrastructures du 5^e Rang Ouest;
- 16) Port de mer-Création de l'administration portuaire-Appui à la Ville de Matane;
- 17) Appels d'offres conjoints pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;
- 18) 100 tonnes de gravier pour réparer la route du 7^e Rang Est;
- 19) Paiement d'une tranche de 3.333.33\$ pour le Comité des Loisirs;
- 20) Camp de jour;
- 21) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-55
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 6 avril 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-56
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par monsieur le conseiller Julien Ouellet et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent un mille sept cents vingt et quatre-vingt-huit cents 101 720.88\$ et les salaires payés au montant de huit mille quatre cent trente deux et soixante dix huit cents 8 432.78\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent dix mille cent cinquante-trois et soixante-six cents 110 153.66\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2020-57
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-01-LES TAXES PORTENT INTÉRÊT, À RAISON DE 12% PAR AN-AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIÉ LE TAUX D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2020-01 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2020 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Adelme est fixé à 0.00% par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité de Saint-Adelme à décréter par règlement un taux différent que celui prévu par règlement;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en ne chargeant aucun intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Thibault et résolu :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Adelme que demeure impayées en date du 30 mars 2020 est établi 0% par année;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'à la fin de la pandémie COVID-19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

POINT D'INFORMATION RÉOUVERTURE DES CONTRATS POUR CENTRE DE TRI-AMENDEMENT (REMETTRE CE POINT APRÈS LA RÉUNION DES MAIRES)

RÉSOLUTION #2020-58
COMITÉ DE SUIVI POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault et résolu de prendre acte du rapport de suivi de la Politique Familiale et des Aînés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-59

OFFRE DE SERVICE-TAXES À LA CONSOMMATION (850\$)

CONSIDÉRANT QUE offre de service pour un mandat de consultation dans le domaine de la taxe sur les produits et services pour la Municipalité de Saint-Adelme;

CONDIDÉRANT QUE l'objectif principal de ce mandat est d'accroître les remboursements de taxe sur les produits et services (« TPS ») et de taxe de vente du Québec (« TVQ »), ou tout autre remboursement s'il y a lieu, à l'égard des dépenses courantes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot Grant Thornton fournira les outils et la formation essentielle, afin d'effectuer vous-même les calculs requis pour la réclamation de TPS et de TVQ dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires sont déterminés selon le temps consacré aux travaux et les risques que nous assumons vis-à-vis les autorités fiscales. Les honoraires s'élèveront à 850\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault et résolu de refuser offre de service-taxes à la consommation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-60

ACHAT DE 16 TONNES D'ASPHALTE FROIDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis et résolu de faire l'achat de 16 tonnes d'asphalte froide.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

POINT D'INFORMATION DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019 (REMETTRE CE POINT APRÈS LA PANDÉMIE)

RÉSOLUTION #2020-61

CUEILLETTE DE DEUX MATIÈRES RÉSIDUELLE POUR LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR SAVARD ET MONSIEUR BELLAVANCE À FACTURER À SAINTE-FÉLICITÉ

Il est proposé par madame la conseillère Josée Marquis facturer à la Municipalité de Ste-Félicité cueillette de deux matières résiduelles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-62

FRAIS DE DÉNEIGEMENT POUR MONSIEUR BELLAVANCE ET MONSIEUR SAVARD 477.36\$/CHAQUE

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia D'Astous et résolu de facturer à la Municipalité de Ste-Félicité les frais de déneigement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-63

RAMASSE DE GROS REBUTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis résolu de procéder au ramassage des gros rebuts le 1^{er} juin 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-64

TRANSFERT DU FONDS DE CARRIÈRE 6 988\$ POUR ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DU 5^E RANG OUEST

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault et résolu de faire le transfert du fonds de carrière soit 6 988\$ pour l'entretien des infrastructures du 5^e Rang Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-65

PORT DE MER-CRÉATION DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE-APPUI À LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane demande un appui car il souhaite obtenir l'administration portuaire des quatre installations cédées en mars dernier par le Gouvernement fédéral, soit Matane, Gaspé, Rimouski et de Gros-Cacouna;

CONSIDÉRANT QUE à ce jour, la Ville de Matane est toujours en attente de la décision de votre gouvernement quant à l'endroit où sera située la nouvelle administration;

CONSIDÉRANT QUE le port de Matane est situé au cœur géographique des ports cédés par le fédéral. Il est devenu, au fil des années, le pôle logistique de l'est du Québec;

CONSIDÉRANT QUE avec un volume transbordé de plus de 600 000 tonnes par année sans compter le traversier NM F.-A.-Gauthier et le traversier-rail, Georges-Alexandre-Lebel, son intermodalité avec le rail, le nombre d'usagers industriels et la diversité des produits manipulés justifient l'établissement de cette direction à Matane;

CONSIDÉRANT QUE la tradition maritime de Matane a été fondée par des liens très étroits entre les deux rives, mais aussi avec nos partenaires du nord des maritimes, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Cette vision régionale est essentielle pour assurer une gestion collaborative et constructive entre les villes portuaires;

CONSIDÉRANT QUE pour les raisons énumérées précédemment la Municipalité de Saint-Adelme demande, à Madame la Ministre, de considérer Matane comme étant le meilleur endroit pour l'installation de l'administration portuaire des quatre ports cédés, soit : Matane, Gaspé, Rimouski et de Gros-Cacouna.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Josée Marquis d'appuyer la Ville de Matane car il souhaite obtenir l'administration portuaire des quatre installations cédées en mars dernier par le Gouvernement fédéral.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-66

APPELS D'OFFRES CONJOINTS POUR LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES AINSI QUE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit *procéder à des appels d'offres/demander des prix* pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de La Matanie doivent sous peu faire des démarches similaires pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de La Matanie se sont montrées intéressées à des appels d'offres conjoints pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le lancement d'appels d'offres conjoints peut permettre de limiter les coûts des contrats;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane s'est portée volontaire pour procéder à un appel d'offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec les municipalités de La Matanie intéressées;

Il est proposé par : monsieur le conseiller Julien Ouellet

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE la Ville de Matane soit mandatée pour procéder à un appel d'offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles, les frais de gestion associés étant à être répartis équitablement entre les municipalités participantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-67

100 TONNES DE GRAVIER POUR RÉPARER LA ROUTE DU 7^E RANG EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis et résolu de faire l'achat de 100 tonnes de gravier à 8.95\$ tonne pour réparer la route du 7^e Rang Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-68

PAIEMENT D'UNE TRANCHE DE 3.333.33\$ POUR LE COMITÉ DES LOISIRS

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia D'Astous de faire le chèque pour une tranche de 3 333.33\$ pour le Comité des Loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-69

CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la pandémie du COVID-19 il appert que le centre des Loisirs n'est pas assez grand pour assurer une distanciation sociale entre les enfants;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault de louer à titre gratuit la salle municipale et qu'ils doivent tenir le local propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-70

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 mai 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h47.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière